



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

recherche : budget

Question écrite n° 45967

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la recherche sur ses orientations pour la recherche qui préoccupent particulièrement la communauté scientifique. La faible augmentation du budget civil de la recherche et du développement équivalente à l'inflation prévue est nettement inférieure à la croissance du PIB. Cela a pour conséquence directe la diminution de la part de la recherche dans le PIB (2,2 % en 1998 contre 2,4 % en 1999). Les seuls fonds qui croissent sont ceux directement gérés par le ministère. A cela il convient d'ajouter une régression sensible du nombre d'emplois scientifiques. Les recrutements au CNRS, à titre d'exemple, ne compensent pas les départs à la retraite. En outre, la méthode mise en oeuvre entend écarter les processus décisionnels normaux et notamment les instances délibératives. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures concrètes pour un rétablissement du dialogue avec tous les partenaires des instances scientifiques et s'engager sur une loi de programmation pluriannuelle relative à l'emploi et à la recherche scientifiques.

Texte de la réponse

Le budget civil de recherche et de développement (BCRD) pour 2001 s'élève à 55 865 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, ce qui constitue une progression de 2,2 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2000 et l'augmentation la plus forte depuis 1995. Inscrit dans le prolongement des orientations définies lors des comités interministériels de la recherche scientifique et technique de juillet 1998 et de juin 1999, il prévoit des mesures importantes en faveur des personnels de recherche, notamment la création de trois cent cinq emplois dont deux cent soixante-cinq dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Ils comprennent cent trente emplois de chercheurs et cent trente-cinq d'ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA). Ces créations permettent d'amorcer une gestion prévisionnelle et pluriannuelle de l'emploi scientifique en anticipant les départs à la retraite importants attendus au cours de la période 2004-2010. Conjugués aux départs à la retraite en 2001, ces emplois permettent d'offrir plus de possibilités de recrutement aux jeunes docteurs et un rajeunissement des personnels des EPST. Leur affectation, principalement à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), soixante quatorze, à l'Institut national de la recherche en informatique et automatique (INRIA), cent seize et au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), soixante-dix, essentiellement pour la création du département dédié aux STIC, permet de renforcer les effectifs dans les disciplines prioritaires que sont les sciences du vivant et les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) et de répondre aux demandes des organismes en matière de renforcement des compétences, réorientation des recrutements ou de résorption de l'emploi vacataire de longue durée. Par ailleurs, les autorisations de programmes des établissements de recherche scientifique et technologique progressent de 10 %, de même que celles des laboratoires universitaires, ce qui représente une progression équivalente à celle qui a été constatée pour l'ensemble de la période 1997-2000. Cette croissance des autorisations de programmes et des crédits de paiement permet d'augmenter les moyens d'investissement des laboratoires, bien au-delà de la croissance des deux fonds du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45967

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2815

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 1020